



DÉCISION MUNICIPALE N°04-2023 COMMUNE DE MIREPOIX

Objet : Attribution à NOVA SCOP, Domaine de Ruffié à Foix, du marché d'impression du bulletin municipal de la commune de Mirepoix (lot 1) et de l'impression des cartes de vœux (lot2)

Le Maire de la Commune de MIREPOIX,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences ;

Vu la délibération n° 39/2020 du 5 juin 2020, qui en son alinéa 4, autorise le Maire ou le Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant que suite à la consultation de gré à gré, conformément au code de la commande publique, seuil de procédure et de publicité inférieur aux MAPA, de quatre imprimeries :

- IPS, 8 ZA de Joulieu, 09000 SAINT JEAN DE VERGES
- Imprimerie de l'Hers, 4 Avenue Victor Hugo, 09500 MIREPOIX
- NOVA SCOP, Domaine de Ruffié, 09000 FOIX
- Imprimerie du Noisetier, 74 Rue Sébilé, 09300 LAVELANET.

Sachant que IPS n'a pas donné suite à la demande,

Au vu du rapport d'analyse des offres établi le 07 novembre 2023,

DÉCIDE

Concernant le lot 1 : impression du bulletin municipal de la commune de Mirepoix

ARTICLE 1 : De confier la conception graphique, la mise en page et l'impression couleur du bulletin municipal « Mirepoix infos » à NOVA SCOP, Domaine de Ruffié, 09000 FOIX, pour une durée de deux ans à raisons de 6 numéros par an et un hors-série en option.

ARTICLE 2 : Le bulletin sera imprimé en quadrichromie recto verso, au format ouvert 420 mm * 297 mm et 210 mm * 297 mm fermé, sur papier couché satiné de 115 g PEFC avec façonnage piqué deux points métal.

ARTICLE 3 : Les prix du marché sont fermes et définitifs. Le tarif mensuel est fixé à :

- 917 € HT pour une impression brochure en 16 pages
- 1192 € HT pour une impression brochure en 20 pages
- 1336 € HT pour une impression brochure en 24 pages





DÉCISION MUNICIPALE N°04-2023 COMMUNE DE MIREPOIX

Concernant le lot 2 : l'impression des cartes de vœux

ARTICLE 4 : De confier l'impression des cartes de vœux de la commune de Mirepoix à NOVA SCOP, Domaine de Ruffié, 09000 FOIX, pour une durée de trois ans à raison de 450 cartes par an.

ARTICLE 5 : Les cartes de vœux seront imprimées au format cartes doubles 145mm * 145mm, impression quadrichromie recto verso sur un papier de qualité supérieure couché satiné de 350 g PEFC.

ARTICLE 6 : NOVA SCOP s'engage également à fournir les pochettes ainsi que les prestations de mise sous plis et d'affranchissement.

ARTICLE 7 : Les prix du marché sont fermes et définitifs. Le tarif est fixé à :

- 248 € HT pour l'impression des cartes de vœux
- 81€ HT pour les pochettes
- 36€ HT pour la mise sous plis
- 202.50€ HT pour l'affranchissement

ARTICLE 8 : La présente est inscrite au registre des décisions municipales et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 9 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'Ariège et à Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques.

Fait à Mirepoix, le 06 décembre 2023

Le Maire,

Xavier CAUX

